

**Bruxelles, le 2 juillet 2026
(OR. en)**

11437/26

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0413 (NLE)**

**INDEF 138
COTRA 60
POLMIL 282
COPS 406
ECOFIN 969
FIN 999
UEM 345
FISC 244
COMPET 913
MAP 149
IND 469
CSC 470**

NOTE

Objet: Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et le Canada fixant les conditions de participation des entités juridiques canadiennes et des produits originaires du Canada à des acquisitions au titre de l'instrument SAFE

L'accord entre l'Union européenne et le Canada fixant les conditions de participation des entités juridiques canadiennes et des produits originaires du Canada à des acquisitions au titre de l'instrument SAFE, signé à Munich le 14 février 2026¹, entrera en vigueur le 1^{er} août 2026, la procédure prévue à l'article 15, paragraphe 2, dudit accord ayant été achevée le 29 juin 2026.

¹ JO L, 2026/445, 3.3.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_international/2026/445/oj.